Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320035-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 mars 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 35 – 20 03 2026

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de désigner les membres des délégués à la commission de contrôle des listes électorales, qui doit être constituée d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant, d'un délégué de l'administration (hors conseillers municipaux) et de son suppléant et d'un délégué du tribunal judiciaire (hors conseillers municipaux) et son suppléant.

Les missions de la commission sont :
De Contrôler les décisions du maire

- Elle **examine les inscriptions et radiations** effectuées par le maire
- Elle vérifie que ces décisions respectent le **Code électoral**

De Statuer sur les recours administratifs

- Elle est saisie par les électeurs en cas de contestation
- Elle peut valider une inscription ou radiation et annuler une décision du maire.

De Veiller à la régularité de la liste électorale

- Elle s'assure que la liste est à jour et conforme aux règles (domiciliation, droits civiques…)

Les Réunions obligatoires

- Au moins **une fois par an**
- Et **avant chaque scrutin** (élections)

La commission est constituée de 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants).

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320035-DE

La commission de contrôle des listes électorales 2026 se compose comme suit :
1 conseiller municipal titulaire : Mme ROBIN Evelyne
1 conseiller municipal suppléant : Mme JOBIN Nadine
1 délégué de l'administration titulaire proposé : Mr THOUENON Yves
1 délégué de l'administration suppléant proposé : Mr GERBEAU Philippe
1 délégué du tribunal judiciaire titulaire proposée : Mme KERVINIO Maryse
1 délégué du tribunal judiciaire suppléant proposé : Mr JOUD Patrice

Le conseil municipal décide de désigner les conseillers municipaux, ci-dessus nommés et de proposer des personnes extérieures, la délégation pour l'administration et pour le tribunal judiciaire pour les représenter. Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne



